

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

En séance extraordinaire

du 15 avril 2023 à 9 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Emmanuel (pouvoir donné à Bal Julien) et JACQUART Hélène.

Secrétaire de séance : Monsieur BAL Julien

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire a convoqué les élus en séance extraordinaire car la délibération sur le vote des taux est irrecevable et elle doit être prise pour le 15 avril 2023 au plus tard.

Dél. n°24/11-04-2023 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération n°24/11-04-2023 sur le vote des taux d'imposition communaux. En effet, la municipalité ne peut pas uniquement modifier la taxe d'habitation mais doit modifier à la proportionnelle les 3 taxes.

Les taux en 2022 étaient :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

A compter de 2023, les collectivités doivent obligatoirement voter un taux de taxe d'habitation au même titre que les taux de foncier.

Il propose donc les taux d'imposition 2023 comme suit en y intégrant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide des taux d'imposition pour 2023. A savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Informations diverses

- Elections sénatoriales :

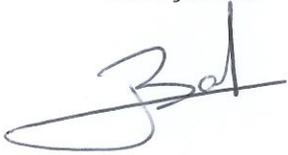
Une réunion obligatoire aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 20h pour nommer les grands électeurs au sein des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

- Rue de Broukerque :

Une réflexion sera menée sur le sens de circulation de la Rue de Broukerque car les véhicules prennent le sens interdit.

Fin de la séance : 9h15

Le secrétaire de séance
BAL Julien



Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

